

DÉPARTEMENT DE L'HERAULT



### PROCES VERBAL SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Mairie - Grand Chemin Val de Gellone SAINT GUILHEM LE DESERT

#### **MARDI 19 OCTOBRE 2021 18H**

Retransmis sur https://youtu.be/P1dZbTWod3I

<u>Avant conseil</u>: M. le Maire souhaite la bienvenue au public présent ainsi qu'au public suivant cette réunion en direct sur la Chaine Youtube.

- Après discussion entre tous les élus, M. le Maire annonce qu'une **extinction nocturne de l'éclairage public** va débuter le 31 octobre pour une période d'essai de 6 mois. Ainsi l'éclairage public sera volontairement éteint de 23 heures à 05 heures.
- La commune s'est portée volontaire pour participer à un exercice organisé par la Préfecture de l'Hérault, simulant une alerte inondation et pour lequel nous avons opté pour une crue du Verdus. Le plan communal de sauvegarde a été appliqué et la cellule de crise a été déployée ; élus et agents communaux se sont retrouvés au cœur de cet entrainement. Cela a permis de déceler des lacunes dans l'organisation du plan de secours, notamment en matière d'alerte et de communication à la population. Cet exercice était intéressant au moment où nous lançons l'actualisation de notre Plan Communal de Sauvegarde (PCS).
- Lors de la visite annuelle du Service Départemental Incendie et Secours (SDIS) pour la vérification des hydrants et bornes à incendie, il a été constaté que **plusieurs Poteaux Eaux Incendies (PEI) étaient inopérants**. Certains étaient facilement réparables, d'autres avaient besoin d'une intervention plus importante. C'est notamment le cas pour la bouche située au coin du cimetière (au sol). 3 points incendie vont être remplacés sur le village afin de se mettre en conformité.
- Débroussaillage et nettoyage du Verdus entre la source et le village dans le cadre de la Gémapi. Il avait ainsi décidé avec le Président de la CCVH de ne pas attendre le rendu de l'enquête publique pour réaliser ces travaux de nettoyage afin de se prémunir de la formation d'embâcles, compte-tenu que ce sujet tient à cœur à la plupart des Sautarocs.

Une personne du public fait remarquer que **la végétation dans le lit du Verdus** et de ses abords est dense notamment dans le centre du village et aurait besoin d'un coup de nettoyage... M. Le Maire a demandé une notice de gestion du Verdus dans le village qui sera bientôt éditée et permettra cette action. Il précise cependant qu'en l'absence de débroussaillage pendant 2 ans ou plus, deux comptages des libellules bleues ont été réalisé (en 2018 et en 2021) et qu'ils ont montré que le nombre de ces insectes avait triplé.





Par ailleurs **une réunion sur l'alimentation en eau potable du village** devrait être organisée trés prochainement. Un jeudi, vers 18h30 semble convenir à une majorité de personnes.

- Saint Guilhem Vraiment! Dans le cadre de la Démocratie de Proximité, Lancement d'un double questionnaire portant, l'un sur l'avenir du **Théâtre de Verdure**, et l'autre sur le **square Jean Moulin**; pour amorcer une concertation sur leurs usages et leurs aménagements futurs. Voici le lien pour répondre en ligne : <a href="https://forms.gle/W1grgKUs74HEhy7C7">https://forms.gle/W1grgKUs74HEhy7C7</a>
- Concernant la fréquentation du village et les recettes du Parking :

La fréquentation jusqu'à présent fait présager de bonnes recettes pour cette année 2021. Les recettes prévisionnelles seront certainement atteintes voire dépassées en fin d'année.

Afin d'encourager les habitants des environs à redécouvrir Saint Guilhem en basse saison à moindre frais, **un abonnement pour le stationnement** sur les parkings municipaux leur est proposé au prix de 25 € pour la période du 1<sup>er</sup> octobre au 31 mars. Quelques forfaits se sont déjà vendus.

Dans le cadre du programme patrimoine de voirie, le département a octroyé à la commune une subvention de 27 000 € afin de **retravailler et d'améliorer les accès aux parkings et la circulation dans le Grand Chemin**. Dès qu'un nouveau cheminement piéton sera tracé, les mettant en sécurité, la plupart des coussins berlinois seront enlevés, conformément aux choix de la Commission « Circulation et Stationnement, validés par la population.

- Animation « le jour de la nuit » : Le samedi 9 octobre a eu lieu l'animation « le Jours de la Nuit » qui a connu un franc succès. Une quarantaine de personnes a assisté à la conférence donnée à la salle gouverne par l'association Goupil Connexion puis une centaine de personnes se sont retrouvés au terrain de foot pour s'associer à la remise en liberté de hérissons et d'une chouette après être passés par la clinique des animaux sauvages. Très bel évènement.
- M. Jean Claude Theule questionne les élus sur le projet de rebaptiser le terrain de foot en rajoutant le nom de Jacques Andrieux à celui de Joseph Pradel. Il suggère également l'idée de donner le nom de Joseph Frayssinet à une place. Jean-Philippe Moresmau souligne que la consultation lancée auprès de la population concernant le rajout du nom n'avait pas été concluant. Une réflexion sur l'ensemble sera menée. Il faudra peut-être suggérer un lieu à baptiser pour chacun.

#### Séance du Conseil Municipal:

Présents : SIEGEL R, MORESMAU JP, HOMBERT B, THEULE JC, GILHET B,

VEDEL P, KROGSDAHL A, STEHLE C, QUEVREUX M

Absent excusé : MINAZZO D procuration à MORESMAU JP

Absent : NICAISE V





Le conseil Municipal approuve à l'unanimité le Procès-verbal de la séance du 9 septembre 2021.

M. le Maire énonce l'ordre du jour et demande au conseil de passer au vote :

#### 1- Vote des Décisions Modificatives :

- budget parking : régulation recettes +0,05 € reliquat de recettes de 2020 à la demande du trésor Public **Vote : 9 pour 1 Abstention**
- budget général : + 984 € caution reçue et + 984 € caution rendue **Vote : 10 pour**
- **2- Modification droits terrasses 2021** : cette délibération avait été ajourné lors du précédent conseil, Rediscutée depuis, basée sur plusieurs critères :

M le Maire propose au Conseil de modifier les tarifs des droits de terrasses pour l'année 2021.

En effet, cette année fut chamboulée par la crise sanitaire et les mesures prises par le gouvernement ont obligé les restaurateurs à ne pas utiliser leur terrasse pendant 4 mois et demi. La consommation sur place était alors interdite, mais la restauration à emporter a pu être maintenu. Cela a permis aux commerçants de garder une activité professionnelle. En contrepartie, ce nouveau mode de consommation a engendré un accroissement problématique en matière de gestion des déchets, notamment des déchets non triés dans les poubelles publiques.

M. le Maire propose donc une exonération partielle du tarif des droits de terrasses pour l'année 2021. Cette exonération est calculée en fonction des périodes d'utilisation de l'espace public mais aussi en prenant compte des dépenses liées à la gestion des déchets.

Par ailleurs une opération d'équipement de mobilier de voirie, type poubelles de tri, sera lancée afin de proposer aux visiteurs une meilleure gestion du tri des déchets. M. le Maire souhaite associer les restaurateurs à cette problématique et propose donc à travers cette exonération partielle une véritable implication dans la gestion du tri des déchets. En tenant compte de tous ces éléments, les tarifs proposés pour l'année 2021 sont les suivants:

Droit forfaitaire annuel	Tarifs votés le	Tarifs
	16/12/2020	exonérés
Taverne Escuelle Gd Chemin du Val de Gellone 46m <sup>2</sup>	115 € /m <sup>2</sup>	$88,50 \in / \text{ m}^2$
Place Liberté 35m <sup>2</sup> x 3 établissements	$185 \in / m^2$	$150,50 \in / \text{ m}^2$

Vote: 10 Pour

#### 3- Subvention octroyée à l'association Goupil Connexion :

M. le Maire présente au Conseil Municipal l'association Goupil Connexion, dont le siège social se trouve à Brissac, créée en 1996 à l'initiative de quelques membres qui s'associent pour faire découvrir et protéger la nature de proximité. Le but est, au niveau local, de provoquer des rencontres entre la nature et les hommes afin que chacun ait les connaissances qui lui permettront d'agir pour l'environnement. Cette association a également créé un hôpital pour faunes sauvages : cet hôpital a





vocation à recueillir, soigner et réhabiliter des animaux sauvages en détresse pour les relâcher dans le milieu naturel dans un souci de sauvegarde des espèces.

Goupil Connexion regroupe 500 bénévoles présents toute l'année sur le terrain avec comme missions la tenue de stand, représentation, communication, éducation, accueil et organisation aux chantiers divers, nettoyage, soins, nourrissage, etc ... Ils organisent également des évènements ponctuels ; ce fut le cas notamment sur notre commune le samedi 9 octobre 2021 comme évoqué précédemment.

M. le maire propose de soutenir cette association dont la cause défendue doit être encouragée ; notre commune riche d'un patrimoine naturel se doit de promouvoir une telle association. M. le maire propose au Conseil Municipal de subventionner «Goupil Connexion» à hauteur de 300 €. **Vote : 10 Pour** 

#### 4- Subvention octroyée à l'Association Les Amis de l'Ermitage :

M. le Maire rappelle que le 23 juillet 2019, le conseil municipal avait décidé par délibération n°29/2019 de soutenir l'Association des Amis de l'Ermitage de Notre dame du lieu Plaisant. Cette association ayant pour objet d'assurer la conservation et la mise en valeur des bâtiments constituant l'Ermitage a entrepris des travaux en ce sens. La commune de SAINT GUILHEM s'était alors engagée à participer à hauteur de 10 000 € au prorata des subventions acquises. Les financements ont été obtenus à hauteur des demandes sollicitées.

Une première tranche de travaux a eu lieu : l'ensemble de la toiture a été entièrement refaite. Les carrelages de la cuisine ont été enlevé ce qui a fait apparaître des tomettes et des fondations ont été découvertes. Les travaux intérieurs ont été stoppés car une demande de fouilles préventives a été déposée auprès de la Drac. Les travaux reprendront pour finaliser les enduits extérieurs.

Jean-Philippe Moresmau ne prend pas part au vote car impliqué au sein de l'association.

M. le Maire propose donc d'entériner l'engagement de la municipalité précédente et de subventionner L'association des Amis de L'ermitage à hauteur de 10 000 €.

Vote 9 pour

#### 5- Convention d'utilisation du logiciel hydralic :

M. le Maire présente la possibilité pour la commune d'avoir accès gracieusement au logiciel HYDRALIC proposé par le service incendie et secours de l'Hérault permettant ainsi une gestion collaborative des Points d'Eau Incendie (PEI) avec le SDIS, dans les limites de notre territoire.

Ce logiciel permet à l'utilisateur de réaliser les actions suivantes :

- consultations des informations relatives aux PEI,
- mise à jour de certaines données
- suivi des contrôles techniques,
- suivi des actions de maintenance en condition opérationnelle,
- modification de l'état des PEI,
- impression de documents,
- réalisation statistiques,





- visualisation des cartographies.

M. le Maire souligne l'intérêt d'avoir accès au logiciel HYDRALIC et propose donc au Conseil Municipal la signature de cette convention. **Vote : 10 pour** 

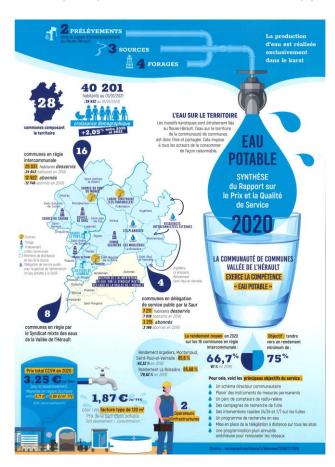
# 6- Communication du rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable, de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif pour l'année 2020 :

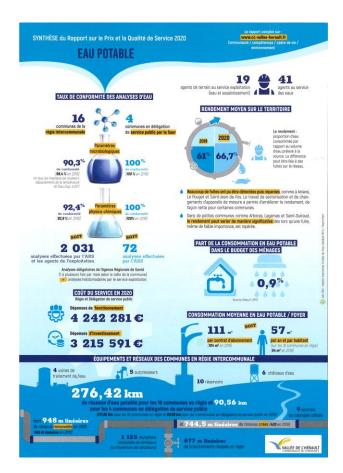
Vu les articles L. 2224-5 et L. 5211-39 du code général des collectivités territoriales, Vu la délibération du Conseil Communautaire Vallée de l'Hérault en date du 27/09/2021 adoptant le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable, de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif pour l'année 2020.

CONSIDERANT que ce rapport, une fois adopté, doit être présenté en conseil municipal par le Maire, au plus tard le 31 décembre 2021.

Le Conseil Municipal prendre acte de ce rapport

Voici quelques chiffres clés de ce rapport :

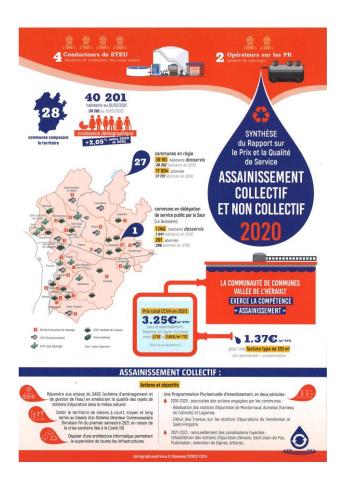


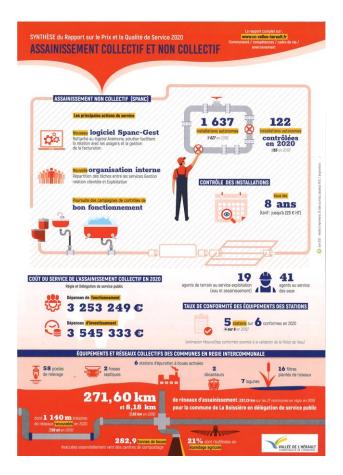






Vote: 10 Pour





#### 7- Opération 8 000 ARBRES :

Le Département de l'Hérault est engagé depuis plusieurs années en faveur de la préservation de l'environnement et de la biodiversité, dans une ambition de résilience des territoires face au changement climatique. Entre autres actions caractéristiques de cet engagement, l'opération « 8000 arbres par an pour l'Hérault », vise à faire don d'arbres aux communes pour les promouvoir dans l'espace public en insufflant une prise de conscience collective.

Les principes de cette opération sont les suivants :

- les sites retenus peuvent être multiples : une aire de jeux, un boulodrome, un espace public, une esplanade, une cour d'école ...
- les arbres sont choisis dans un panel de trente-quatre essences adaptées aux territoires (littoral, plaine, piémont, montagne...). Ils sont d'une taille significative (circonférence du tronc entre 8 et 14 cm) ;
- ils présentent un caractère mellifère propice aux abeilles ;
- le Département assure l'achat et la livraison ;
- la commune prend en charge les plantations soit en régie, soit avec des associations, des écoles, des collèges ou tout autre partenaire ;
- des mesures d'accompagnement seront proposées par le Département et le CAUE de l'Hérault pour assurer le succès de la plantation (fourniture d'un guide relatif aux techniques de plantations : période de plantations, caractéristiques des fosses, du tuteurage / haubanage, suivi d'arrosage, etc. et actions de formation).





A cet effet, la commune, à réception des sujets, sera responsable de leur entretien, et contribuera à la réussite de l'opération par la qualité et le suivi des prestations liées à la prise de la végétation.

En conséquence, le Conseil Municipal doit se prononcer pour:

- accepter la cession à l'amiable et à titre gratuit, sans déclassement préalable, conformément à l'article L 3112-1 du code général de la propriété des personnes publiques d'un total de 14 arbres,
- affecter ces plantations à l'espace public communal suivant : Au théâtre de verdure, à l'espace de jeux Max Rouquette, au terrain de pétanque et au parking du pré des Pères.
- autoriser à signer au nom et pour le compte de la Commune tous les actes relatifs à la mise en œuvre de ces décisions. **Vote : 10 Pour**

### 8- Adhésion au contrat groupe Mutuelle santé et participation de la collectivité :

Le centre de gestion a conclu pour le compte de la commune un appel d'offre pour la protection sociale et notamment le contrat Mutuelle santé au profit de ses agents. Ce contrat groupe a été négocié par le centre de gestion et c'est la MNT (mutuelle nationale territoriale) qui a été choisi. Ainsi selon le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 la commune peut participer financièrement à la cotisation de ses agents et propose au conseil de verser un montant individuel de 20 € par mois par agent et 5 € par enfant à charge.

#### 9- DEMANDE DE SUBVENTIONS :

#### **❖ A LA CCVH**: fonds de concours commune de - 1000 HAB:

M. le Maire rappelle que la communauté de communes Vallée de l'Hérault vote chaque année dans son budget une enveloppe financière constituant un Fond de Concours dédiée à aider les petites communes de moins de 1 000 habitants afin de réaliser des projets d'investissement.

La commune ayant le projet d'acquérir un micro tracteur, avec Giro broyeur ainsi qu'une remorque appropriée - montant total des devis :  $11~800~\in~ht$  -, M. le Maire propose de demander à la communauté de communes Vallée de l'Hérault une subvention dans ce sens la plus élevée possible. **Vote : 10 Pour** 

## \* A la DREAL, A la Région et au Département pour la réalisation de l'étude diagnostic et d'avant-projet de consolidation des vestiges du Château du Géant :

La commune vient d'acquérir l'ensemble des parcelles composant le château médiéval dominant le village, dit Château du Géant ainsi que la parcelle en contrebas ou se situe la tour médiévale dite « le Cabinet du Géant ».

Consciente du grand intérêt de ces vestiges, mais aussi de leur mauvais état structurel, il est souhaitable d'entreprendre dans les plus brefs délais leur sauvetage. Face à l'urgence constatée d'un mauvais état de délabrement de





certains pans de murailles et d'une nécessité de sécurisation du site, sans attendre, il faut lancer un projet d'étude de consolidation des vestiges. Ce projet doit porter sur une étude de diagnostic sanitaire et structurel de l'ensemble du bâti et celle d'un diagnostic de sécurisation du site. Cette étude doit être étendue à un avant-projet permettant de définir les mesures d'urgences à mettre en place ainsi qu'un mode opératoire de consolidation/restauration des vestiges.

Le Conseil Municipal donne son accord pour la réalisation de l'étude de diagnostic et d'avant-projet de consolidation des vestiges du Château du Géant et sollicite des subventions auprès de La DREAL OCCITANIE, de La REGION OCCITANIE et du DEPARTEMENT DE L'HERAULT **Vote : 10 Pour** 

### **❖ A LA DRAC OCCITANIE, A LA REGION OCCITANIE ET AU DEPARTEMENT**DE L'HERAULT POUR LA REALISATION DE TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE PROTECTION DES TOITURES DE L'ABBAYE DE GELLONE :

Dans un souci de préservation et afin de stopper des infiltrations manifestes, présentes sur la toiture du clocher de l'abbaye de Gellone, il est nécessaire de faire procéder à des travaux de nettoyage et de protection des toitures. Le dernier entretien sommaire date de 3 ans.

Une réfection sérieuse de l'ensemble des toitures de l'abbaye de Gellone doit donc être effectuée, il s'agit notamment de nettoyage, démoussage, enlèvement d'un figuier poussant sur le toit du clocher et de divers végétaux ; remplacement de nombreuses tuiles et reprise des joints et des faîtages.

Il est également nécessaire de procéder à l'obturation des baies du clocher de l'Abbaye de Gellone par la pose de filets synthétiques sur les 19 baies du clocher et de la tour Saint-Martin afin d'en interdire l'accès aux pigeons ; il est également prévu un nettoyage des fientes. Le montant du devis s'élève à 17 585 € HT. Voici le plan financier prévisionnel.

Dépenses		Financements	
Postes	Montant	Origines	Montant
Réfection des toitures	9 450.00 €	DRAC 50 %	8 792.50 €
Nettoyage des fientes	2 400.00 €	Région Occitanie	4 396.25 €
Pose de filets	4 500.00 €	Département Hérault	2 637.75 €
Réparation horloge du clocher	1 235.00€	Fonds Propres	1 758.50 €
Total	17 585.00 €	Total	17 585.00 €

Le Conseil Municipal sollicite des subventions auprès de La DRAC OCCITANIE, de La REGION OCCITANIE et du DEPARTEMENT DE L'HERAULT. **Vote : 10 Pour** 

M Quévreux questionne sur une éventuelle participation de l'évêché. Effectivement il serait cohérent de les solliciter et cela sera fait.





### **❖ A LA DRAC OCCITANIE, A LA REGION OCCITANIE ET AU DEPARTEMENT**DE L'HERAULT POUR LA REALISATION DE TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE PROTECTION DES TOITURES DE LA TOUR DES PRISONS :

Dans un souci de sécurisation de la Tour des Prisons, il convient de procéder à la réfection de sa toiture en procédant à un nettoyage et une dé-végétalisation (Enlèvement des arbres et de la végétation qui a envahi le toit).

Il est également nécessaire de procéder à l'obturation des baies de la tour par la pose de filets synthétiques ainsi qu'au nettoyage indispensable des fientes. Une accumulation de déjection de pigeon s'est formée sur plus de 20 cm de hauteur au sol.

Montant estimatif des travaux : 4 075 € ht. Voici le plan financier prévisionnel.

Dépenses		Financements	
Postes	Montant	Origines	Montant
Réfection des toitures	725.00 €	DRAC 50 %	2 037.50 €
Nettoyage des fientes	1 200.00 €	Région Occitanie	1 018.75 €
Pose de filets	2 150.00 €	Département Hérault	611.25 €
		Fonds Propres	407.50 € €
Total	4 075.00 €	Total	4 075.00 €

Le Conseil Municipal sollicite des subventions auprès de La DRAC OCCITANIE, de La REGION OCCITANIE et du DEPARTEMENT DE L'HERAULT. **Vote : 10 Pour** 

A voir pour l'avenir de mettre un échafaudage intérieur afin d'accéder aux parties hautes.

Des personnes ont demandé à récupérer les fientes de pigeons pour faire de l'engrais. Ce sera étudié ...

#### \* A LA CCVH DANS LE CADRE DES FONDS VERNACULAIRE pour L'Opération Mise en sécurité et restauration des vestiges du Château :

La communauté de communes Vallée de l'Hérault a mis en place un fond d'aide au patrimoine vernaculaire pour les projets d'investissement des communes dans le patrimoine non classé.

Ainsi le projet de sécurisation et de consolidation des vestiges de l'ensemble des pans composant le château dit du Géant ainsi que sa tour médiévale dite « le Cabinet du Géant peuvent faire l'objet d'une demande de subvention à la Communauté de communes. Le Conseil Municipal sollicite donc de la CCVH une subvention.

Vote: 10 Pour

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30



